

## Les contrefaçons belges au Québec... Au temps où le livre français était « belge »

## Unauthorized Belgian Copies in Québec... at a Time When the French Book was "Belgian"

## Imitaciones belgas en Québec: La época en que el libro francés era "belga"

Jacques Hellemans

Volume 57, Number 3, July–September 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028843ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028843ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Hellemans, J. (2011). Les contrefaçons belges au Québec... Au temps où le livre français était « belge ». *Documentation et bibliothèques*, 57(3), 169–177.  
<https://doi.org/10.7202/1028843ar>

### Article abstract

In Québec, the Belgian book is associated with a certain type of book, be it the comic strip (Tintin, Alix, Blake and Mortimer) or with pedagogy and religion, as well as publishers such as Casterman and Marabout. While book historians generally coincide the commercial relations of the Librarie belge in Québec during the second half of the 19th century, the presence of the Belgian book in Lower Canada has been documented as early as the beginning of the 19th century, namely with the industry of reprints or unauthorized Belgian editions. Beyond their obvious commercial interests, publishers who resorted to unauthorized editions largely contributed to the spread of French literature throughout the world. There was a time when Belgium held the monopoly of the French book. As such, in the middle of the 19th century, the French book with a Belgian design flooded the Québec market, namely with the help of Édouard-Raymond Fabre, Jean-Baptiste Rolland and the brothers Joseph and Octave Crémazie.

# Les contrefaçons belges au Québec... Au temps où le livre français était « belge »\*

JACQUES HELLEMANS

Collaborateur scientifique au Centre d'Études Nord-Américaines (CÉNA)  
et au Centre de l'Édition et de l'Imprimé Contemporains (CÉDIC)  
de l'Université Libre de Bruxelles (ULB)  
jhellema@ulb.ac.be

## RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

*Au Québec, le livre belge se confond, sur le plan des genres, avec la bande dessinée (Tintin, Alix, Blake et Mortimer, etc.), la pédagogie et la religion, et, sur le plan des maisons d'édition, avec Casterman et Marabout. Alors que les historiens du livre font généralement coïncider les relations commerciales de la Librairie belge avec le Québec au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la présence du livre belge au Bas-Canada est attestée dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment par le biais de l'industrie de la « réimpression » ou « contrefaçon belge ». Au-delà de leurs évidentes ambitions commerciales, les éditeurs qui pratiquaient la contrefaçon ont largement contribué à répandre la littérature française dans le monde. Il fut même un temps où la Belgique détenait le monopole du livre de langue française. Ainsi, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le livre français de facture belge inonde le marché québécois, notamment par les soins d'Édouard-Raymond Fabre, de Jean-Baptiste Rolland et des frères Joseph et Octave Crémazie.*

### **Unauthorized Belgian Copies in Québec... at a Time When the French Book was «Belgian»\*\***

*In Québec, the Belgian book is associated with a certain type of book, be it the comic strip (Tintin, Alix, Blake and Mortimer) or with pedagogy and religion, as well as publishers such as Casterman and Marabout. While book historians generally coincide the commercial relations of the Librairie belge in Québec during the second half of the 19<sup>th</sup> century, the presence of the Belgian book in Lower Canada has been documented as early as the beginning of the 19<sup>th</sup> century, namely with the industry of reprints or unauthorized Belgian editions. Beyond their obvious commercial interests, publishers who resorted to unauthorized editions largely contributed to the spread of French literature throughout the world. There was a time when Belgium held the monopoly of the French book. As such, in the middle of the 19<sup>th</sup> century, the French book with a Belgian design flooded the Québec market, namely with the help of Édouard-Raymond Fabre, Jean-Baptiste Rolland and the brothers Joseph and Octave Crémazie.*

### **Imitaciones belgas en Québec : La época en que el libro francés era « belga »\*\*\***

*En Québec, el libro belga se asocia, en el plano de los géneros, con las historietas (Tintin, Alix, Blake y Mortimer, etc.), la pedagogía y la religión, y, en el plano de las editoriales, con Casterman y Marabout. Aunque los historiadores del libro suelen hacer coincidir las relaciones comerciales de la Librería belge con el Québec de la segunda mitad del siglo XIX, se ha comprobado la presencia del libro belga en el Bajo Canadá desde principios del siglo XIX, en especial a través de la industria de la « reimpresión » o de la « imitación belga ». Más allá de sus evidentes ambiciones comerciales, los editores que realizaban imitaciones contribuyeron ampliamente a difundir la literatura francesa en el mundo. Incluso, hubo una época en la que Bélgica contaba con el monopolio del libro francés. De esta manera, a mediados del siglo XIX, el libro francés impreso en Bélgica se vendía en todo el mercado quebequense, especialmente, gracias a Édouard-Raymond Fabre, a Jean-Baptiste Rolland y a los hermanos Joseph y Octave Crémazie.*

## Introduction

LA BELGIQUE SE DÉFINIT sur le plan bibliologique moins comme un pays d'éditeurs que d'imprimeurs. Les spécificités séculaires de l'édition belge se caractérisent par les ouvrages religieux, les livres scolaires, les ouvrages consacrés aux beaux-arts, à la médecine ou au droit. Au Québec, le livre belge se confond sur le plan des genres avec le droit, la pédagogie, la religion et bien entendu la bande dessinée (*Tintin, Alix, Blake et Mortimer*, etc.), et sur le plan des maisons d'édition avec Casterman, De Boeck, Larcier et Marabout. Qui n'a pas lu *Bob Morane* ?

Alors que les spécialistes de l'histoire du livre font généralement coïncider les relations commerciales de la Librairie belge avec le Québec au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'originalité de l'exposition dont j'ai assuré le commissariat<sup>1</sup> était de mettre en évidence la présence du livre belge au Bas-Canada dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment par le biais de l'industrie de la réimpression ou contrefaçon belge. En l'absence de législation internationale relative au droit d'auteur, la contrefaçon est en effet un phénomène caractéristique de l'édition à cette époque. Les contrefaçons belges sont

1. « Au temps où le livre français était belge – La contrefaçon au XIX<sup>e</sup> siècle », Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection nationale, 13 avril au 28 novembre 2010.

\* Ce texte s'inspire de la communication faite par l'auteur à Montréal, le 5 novembre 2010, lors du Congrès des milieux documentaires du Québec. La communication et l'article sont liés à une exposition tenue à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) du 13 avril au 28 novembre 2010. L'exposition, « Au temps où le livre français était belge – la contrefaçon au XIX<sup>e</sup> siècle », examinait le rayonnement du livre français de facture belge et soulignait l'importance des contrefaçons belges au sein même des collections de BANQ.

\*\* This article is based on a paper given by the author in Montréal on November 5, 2010 at the Congrès des milieux documentaire du Québec. The paper and this article are associated with an exhibit held at the Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) from April 13 to November 28, 2010. The exhibit « Au temps où le livre français était belge – la contrefaçon au XIX<sup>e</sup> siècle », took a look at the circulation of the French book with a Belgian design and underscored the importance of unauthorized Belgian editions in the collections of the BANQ.

\*\*\* Este texto está inspirado en la ponencia realizada por el autor en Montreal, el 5 de noviembre de 2010, durante el Congreso de medios documentales de Quebec. La ponencia y el artículo se relacionan con una exposición organizada en la Biblioteca y Archivos nacionales de Quebec (BANQ), del 13 de abril al 28 de noviembre de 2010. La exposición, « La época en que el libro francés era belga: imitaciones del siglo XIX », analizaba la proyección del libro francés impreso en Bélgica y destacaba la importancia de las imitaciones belgas en el seno de las colecciones del BANQ.





il avait moins en vue d'aider à la spoliation de la littérature française que d'offrir aux idées libérales la publicité qui leur était disputée par les Bourbons restaurés. C'est grâce à son active protection que les ouvrages interdits en France pouvaient revenir y défier les poursuites des tribunaux. Sous son règne, l'index de la police parisienne fut presque le catalogue de la contre-façon bruxelloise. »<sup>12</sup>

De 1814 à 1820, les progrès de l'imprimerie belge sont sans importance réelle. Ensuite, selon la *Revue britannique* :

« De 1820 à 1828, l'imprimerie belge ne contrefit les livres français que pour sa propre consommation et celle de la Hollande. Ses exportations étaient insignifiantes ; le plus grand désordre régnait dans tous ses mouvements ; une concurrence inintelligente dévorait tous ses bénéfices ; l'impression était défectueuse, le papier détestable, et les faillites sans nombre venaient encore augmenter au dehors la méfiance et la défaveur qu'inspireront toujours des entreprises entachées d'immoralité. »<sup>13</sup>

Comprenant que, tant que la vente des contrefaçons restait limitée au marché intérieur, les profits en seraient restreints, Guillaume I<sup>er</sup>, au grand déplaisir de Louis XVIII, encourage comme branche du commerce et de l'industrie ce pactole qu'est la contrefaçon et favorise ainsi l'imprimerie. Il va même jusqu'à distribuer des primes aux libraires-éditeurs exportateurs. Des comptoirs de la librairie sont établis à Londres et à Leipzig. La voie de l'exportation est ouverte.

Analysons maintenant les bases de l'essor de la contrefaçon. Durant les premières années qui suivirent la révolution de 1830, la contrefaçon marque un temps d'arrêt. À en croire le *Mémoire sur la situation actuelle de la contrefaçon des livres français en Belgique*, présenté par le Comité de la Société des Gens de lettres aux ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique :

« La Hollande opposait un blocus hermétique à toutes les productions de provenance belge ; et l'Allemagne cherchait à se garantir, au moyen de ses douanes, de la contagion des idées françaises. Malgré ces entraves, malgré les agitations politiques qui tourmentaient l'Europe, malgré la formation [en 1828] à Bruxelles d'un comptoir des libraires réunis de Paris, vendant leurs livres au rabais pour battre en brèche la contre-

façon, l'exportation des éditeurs belges prit, de 1830 à 1835, une marche ascendante. Les frères Hauman se mirent à explorer les divers États de l'Europe et cherchèrent partout des débouchés ; Wahlen envoya des agents jusqu'en Suède et en Norvège, tandis que Meline, mettant à profit son origine et ses relations, faisait accepter ses produits dans la plupart des États d'Italie. »<sup>14</sup>

Mais le commerce des livres ne va cesser de se développer. Ce fut surtout le marché étranger, c'est-à-dire l'exportation, qui prit de plus en plus d'importance, ce qu'Hetzel met en exergue dans sa *Note sur la contrefaçon, de son abolition et de ses conséquences* :

« Le bon marché de leur fabrication, les ventes à bas prix et à longs termes, la vente par dépôts, dans les pays où cette vente est la seule en usage, l'étude approfondie des formats appropriés aux goûts et aux besoins de l'étranger, la hardiesse, la témérité même de certaines de leurs entreprises, voilà quelles avaient été les causes du succès des contrefacteurs. »<sup>15</sup>

Les torts causés par la contrefaçon au commerce intérieur de la librairie française furent minimes quoi qu'aient pu en dire les premiers éditeurs français de l'époque. En effet, sous l'œil vigilant des inspecteurs-vérificateurs de la Librairie établis aux postes frontières, les ballots de livres provenant de Belgique étaient passés au peigne fin. Rares étaient les contrefaçons qui pouvaient s'écouler sur le territoire français.

L'année 1836 marque une ère nouvelle dans l'existence de la contrefaçon bruxelloise qui passe aux mains de sociétés en commandite, patronnées notamment par la Banque de Belgique, et qui comptent au nombre de ses actionnaires différentes personnalités de la vie publique. Ces sociétés peuvent, en centralisant la production de plusieurs presses, exploiter le champ de la contrefaçon à une plus grande échelle. Et toujours selon le *Mémoire* :

« Avant la formation des grandes sociétés, la plupart des maisons de librairie belge se trouvaient dans une position difficile, encombrées de marchandises et tiraillées de toutes parts : Wahlen, malgré l'intervention généreuse du roi Guillaume, était obéré ; Tarlier avait été obligé de liquider ; Meline dont la fabrication avait été très rapide, se trouvait dans la situation pénible d'un marchand engorgé, qui ne peut réaliser ; les Frères Hauman, qui avaient travaillé avec leurs propres capitaux, étaient loin d'en retirer

12. Eugène Robin, « De la contrefaçon belge. Sa situation réelle. La librairie française », dans *Revue des deux mondes augmentée d'article choisis dans les meilleurs revues et recueils périodiques*, Bruxelles, Société typographique belge, janvier 1844, p. 19.

13. « De la situation actuelle de la librairie et particulièrement de la contrefaçon de la librairie française dans le Nord de l'Europe », dans *Revue britannique, ou choix d'articles traduits des meilleurs écrits périodiques de la Grande-Bretagne*, Bruxelles, Meline, Cans et Cie, mars 1840, tome 1, p. 239.

14. « Mémoire sur la situation actuelle de la contrefaçon des livres français en Belgique, présenté [en 1841] à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique par le Comité de la Société des Gens de Lettres », dans *Bulletin du Bibliophile et du bibliothécaire*, Paris, septembre 1925, p. 452-462 & octobre 1925, p. 456.

15. Jules Hetzel, « Notes sur la contrefaçon, de son abolition et de ses conséquences », Bruxelles, Labrousse, 1854, p. 5.

*les utilités ordinaires. La mise en société de ces fonds de librairie, leur mobilisation par l'émission des actions relevèrent toutes ces entreprises en souffrance, et leur fournirent les moyens de convertir en écus leurs ballots de papier. »<sup>16</sup>*

Le 18 octobre 1836, à la demande de la Société des Gens de lettres, le ministre de l'Instruction publique, Guizot, avait institué une commission chargée de « *rechercher tous les moyens propres à prévenir les inconvénients de la contrefaçon des livres français à l'étranger, soit par des mesures législatives, soit à l'aide de négociations avec les puissances littéraires* ». Dans son rapport remis le 15 janvier 1837, la commission établit que la contrefaçon belge ne peut être atteinte directement et qu'il n'existe pas de réelle contrepartie – la contrefaçon n'étant pas aussi développée en France – à proposer à la librairie belge en échange d'un arrêt de ses activités. La commission suggère néanmoins d'élever des obstacles aux exportations de la librairie belge par des accords avec les pays étrangers.

Les éditeurs parisiens se décident bientôt à imiter leurs contrefacteurs. Ils impriment des livres au même prix qu'eux, la meilleure parade étant de se battre à armes égales. Le premier à adopter des formats plus compacts et des prix plus adaptés sera Gervais Charpentier qui en fait même un argument publicitaire : « À meilleur marché que les contrefaçons belges. »

Les éditeurs français reprochent surtout aux contrefacteurs belges l'étendue de leurs relations avec l'étranger. Ne nous y trompons pas. La contrefaçon belge n'a jamais empêché l'augmentation du commerce français même au plus fort de la concurrence. Elle lui a même ouvert des marchés, là où, par son apathie commerciale, la librairie française n'osait même pas s'aventurer. Il ne faut pas non plus oublier que si la Belgique vendait plus d'exemplaires, elle le faisait à un prix nettement moindre que la France. Les deux librairies ont en fait opéré parallèlement : elles se sont seulement adressées à deux classes distinctes d'acheteurs. La belge s'adressait aux personnes désirant ou ne pouvant lire qu'à bon marché. La française intéressait plutôt les riches qui, par goût ou par ton, voulaient les livres français édités à Paris. Loin de ravir la clientèle ordinaire de la librairie française, la contrefaçon belge l'a aidée à grossir puisqu'elle a fait naître le goût de la littérature française partout où elle avait installé des comptoirs. Si les éditeurs parisiens désiraient réellement s'offrir de plus grands débouchés et battre en brèche la contrefaçon, ils n'avaient qu'à suivre la voie toute tracée par nos contrefacteurs.

Les imprimeurs belges parviennent parfois à devancer les originales françaises. Ils reproduisent en volume les textes des feuillets de *La Presse*, du *Siècle*,

*Loin de ravir la clientèle ordinaire de la librairie française, la contrefaçon belge l'a aidée à grossir puisqu'elle a fait naître le goût de la littérature française partout où elle avait installé des comptoirs.*

du *Constitutionnel* ou de *La Revue de Paris*. Le succès des « préfaçons » dépend souvent de la nouveauté du livre et l'habileté du contrefacteur consiste à gagner de vitesse les concurrents. Sans aucun doute, ces procédés indisposent les éditeurs français, ainsi que certains auteurs. Parmi les plus dépités, se profilent Jules Janin, mais surtout Honoré de Balzac qui multiplie les injures à l'égard du peuple belge par la voie de la presse. Les contrefacteurs reproduisent avec effronterie ses piquantes diatribes. Voici ce que l'on a pu lire dans la réimpression belge de la *Revue parisienne* de Balzac :

« Oui, messieurs, sachez-le bien, le tiers de la France se fournit de contrefaçons faites à l'étranger. L'étranger le plus odieusement, le plus ignoble voleur, est notre voisin, notre soi-disant ami, le peuple pour qui nous avons donné ces jours-ci notre sang, nos trésors, à qui nous cédonos nos hommes de talent et de courage, et qui, pour nous remercier, a un avoir dans le compte de nos suicides, car ces vols faits loin de nous, se changent ici en assassinats. Quand le pauvre libraire français vend à grand peine un de vos livres à un millier de misérables cabinets littéraires, qui tuent notre littérature, le Belge lui vend deux milliers au rabais à la riche aristocratie européenne. »<sup>17</sup>

Les plaintes n'émanaient bien sûr que de certains écrivains, mais non des moindres... Chateaubriand et Balzac reprochaient aux contrefacteurs belges de mêler leurs noms à d'autres plus obscurs, mais surtout de leur voler la meilleure part de leurs revenus : « *Sans la contrefaçon, qui cause encore bien plus de tort au commerce du pays qu'aux gens de lettres, je serais probablement riche* », devait s'écrier Balzac<sup>18</sup>.

D'autres auteurs, ainsi Théophile Gautier et Arsène Houssaye, sont par contre ravis de cette pratique qui leur apporte succès et notoriété. Ils trouvent même injurieux de ne pas être contrefaits. Aux auteurs peu connus, la contrefaçon n'inflige aucun dommage réel ; au contraire, elle leur procure une renommée inespérée. À ce propos, voici ce qu'on pouvait lire dans *L'Étoile belge* du 21 octobre 1851 :

16. « Mémoire sur la situation actuelle de la contrefaçon des livres français en Belgique... », *op. cit.*, p. 462.

17. Honoré de Balzac, « Lettre adressée aux écrivains français du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Revue de Paris*, Bruxelles, H. Dumont, novembre 1834, tome 11, p. 68.

18. Honoré de Balzac, « Aux abonnés de la Revue parisienne », dans *Revue parisienne*, Paris, à la Revue Parisienne, 25 septembre 1840, p. 394.

*« Nous tenons pour incontestable que la réimpression a été très utile aux auteurs dont elle a propagé les œuvres ; que sans elle, la réputation de beaucoup d'écrivains dont les livres sont lus dans les deux mondes, aurait eu beaucoup plus de peine à s'établir, et que celle de bien d'autres serait restée claquemurée dans la circonscription de quelques cabinets de lecture. Nous en concluons que les écrivains français, loin de maudire nos imprimeurs, leur devraient des remerciements. »<sup>19</sup>*

Après avoir atteint son apogée en 1845, la librairie belge connaît de graves difficultés. Sa ruine est surtout le fait de la féroce concurrence que les maisons belges se livrent entre elles. Trois, quatre ou même cinq éditions d'un même roman peuvent paraître simultanément, poussant l'opération sous le seuil de la rentabilité financière. Un diplomate français en poste à Bruxelles dresse, en date du 6 février 1841, un portrait peu réjouissant de la librairie belge :

*« À leur création, les sociétés avaient paru vouloir s'entendre pour ne faire qu'une seule et unique fabrication, mais la rivalité, bientôt de la partie, l'accord cessa presque aussitôt et depuis deux ans elles se font une guerre acharnée. C'est ainsi qu'on voit souvent pour certains ouvrages, par exemple un poème de Victor Hugo ou un roman de Paul de Kock, trois éditions du même livre, faites par les sociétés et quatre ou cinq autres faites par d'autres libraires. »<sup>20</sup>*

La librairie belge souffre également de la concurrence française. Les sociétés et librairies catholiques d'abord. Celles-ci réimpriment surtout les ouvrages classiques, les livres d'éducation et de piété, mais elles doivent s'incliner devant les maisons françaises de province (Tours, Limoges, Besançon,...) qui pratiquent pour ce genre d'ouvrages des prix encore plus bas. Les éditeurs parisiens se décident ensuite à imiter leurs pirates. Ils impriment des livres au même prix qu'eux. Ces impressions supérieures quant à la qualité de la correction, de l'impression et du papier, éclipsent bien évidemment les contrefaçons belges. À la fin du règne de la contrefaçon, certains éditeurs français envoient à l'étranger des romans à si bas prix que les contrefaçteurs ne s'aviseront même pas de les reproduire.

La chute de la contrefaçon belge est accompagnée d'un profond changement de l'opinion publique belge à l'égard de la contrefaçon. Les Belges trouvent cette pratique malhonnête malgré qu'elle fût protégée par la loi. On lui reproche surtout de nuire à l'éclosion d'une littérature nationale. Les éditeurs belges préféreraient réaliser des affaires, c'est-à-dire réimprimer des

ouvrages qu'ils sont assurés de vendre, plutôt que d'offrir une rémunération à des auteurs belges encore sans renom et sans notoriété. La Revue de Bruxelles lance même l'assertion suivante :

*« La contrefaçon est, sans contredit, un obstacle presque absolu au développement littéraire en Belgique. Les lois protectrices de l'industrie sont partout aujourd'hui ce qui intéresse le plus les gouvernements ; toujours elles passent les premières et sont à juste titre attentivement discutées. Personne n'a encore songé à protéger les œuvres de l'intelligence, et comme tout, dans ce siècle, se résume en une question d'argent, les productions littéraires n'ont, comme toutes les autres qu'un succès où le prix de revient entre pour une très grande part. Or les productions littéraires françaises se trouvant par la réimpression exemptes, en Belgique, de tout droit d'auteur, seront toujours une cause de ruine pour l'écrivain belge qui songerait à vivre de sa plume. »<sup>21</sup>*

La réimpression a fini par être discréditée : on la jugeait malhonnête, immorale. Et pourtant le gouvernement belge a tardé à l'abolir... Pourquoi ? La raison est surtout d'ordre politique. Elle opposa longtemps libéraux et catholiques. On comprend aisément la position délicate du gouvernement belge face à l'opinion divisée : il n'osait toucher à la contrefaçon de peur de remettre en question l'équilibre précaire de la politique intérieure. S'il abolissait la contrefaçon, les libéraux risquaient d'y voir une atteinte à la liberté de la presse, et par extension une atteinte à la Constitution. Et pourtant, l'industrie de la contrefaçon étant en souffrance et en partie ruinée par la concurrence qu'elle se faisait elle-même, toutes les entreprises étaient moribondes. Un diplomate français, chargé d'entamer les négociations en vue de la répression de la contrefaçon littéraire, rapporte des propos qu'il avait eus, le 4 mars 1851, avec Firmin Rogier, alors ministre de l'Intérieur, et qui ne font que corroborer cette thèse :

*« Il ne m'a pas caché que la contrefaçon pratiquée en Belgique était à ses yeux du moins aussi peu honorable, du point de vue international, que peu profitable aujourd'hui à ceux qui se livrent à cette industrie. Il n'y a là, m'a-t-il dit, ni honneur ni profit. Nous sommes forcés, ajouta-t-il, de convenir que l'industrie de la contrefaçon étant aujourd'hui d'un mince intérêt pour la Belgique, nous ne pouvons avoir la prétention d'exiger grand prix pour son abolition mais je vous le répète, l'opinion du pays s'attend à ce qu'en consommant ce sacrifice plus apparent*

19. « La contrefaçon », dans *L'Étoile belge*, 21 octobre 1851.

20. France. Ministère des Relations extérieures, *Archives, mémoires et documents. Fonds Belgique, 1841-1847*, p. 8.

21. « Aux abonnés de la revue de Bruxelles », dans *Nouvelle Revue de Bruxelles*, Bruxelles, J. B. De Mortier, 1845, p. 689.



*que réel, nos négociations tirent de cet abandon tout le parti possible. »<sup>22</sup>*

De plus, les typographes se sentent livrés à la France par leur propre gouvernement. Le 29 novembre 1851, la légation de la République française en Belgique adresse le rapport suivant à Turgot, ministre des Affaires étrangères :

« Une nouvelle réunion de typographes s'est tenue afin de rendre compte des démarches faites auprès des ministres. On s'est engagé à persévérer et à ne rien négliger pour le triomphe de la cause du bon droit. Le président de la réunion est un M. Henne, ancien libraire, actuellement employé dans la Maison Meline et Cans. Des deux représentants qui ont apporté à ces démarches un concours actif, l'un M. Cans est associé, l'autre M. Orts est l'avocat de cette maison. La Société Meline et Cans ne paraîtrait pas être dans une situation très prospère. Ses magasins seraient encombrés d'ouvrages réimprimés rachetés de ces anciens concurrents. Les manifestations qui ont lieu doivent être considérées comme entièrement dues à l'action de la Maison Meline et Cans, et elles auraient été excitées moins dans le but de soutenir la contre-façon, dans la volonté de la maintenir, que dans le désir et l'espérance de grandir les difficultés et les obstacles pour en arriver soit à des mesures qui garantiraient l'écoulement des ouvrages en magasin, soit à l'obtention d'une indemnité. »<sup>23</sup>

## La Convention littéraire franco-belge

La Convention littéraire et artistique est enfin signée à Paris le 22 août 1852 par les plénipotentiaires des deux États. Elle n'est cependant promulguée que le 12 avril 1854 et mise en vigueur un mois plus tard. Cette lenteur est pour le moins étrange. Le gouvernement belge ne voulait d'ailleurs pas divulguer les stipulations de la convention avant l'ouverture de la session parlementaire devant avoir lieu dans les premiers jours de novembre. Selon *La Tribune*, elle devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1853, après échange de ratification le 10 décembre précédent<sup>24</sup>. Le climat de tension qui règne alors entre les deux pays en est-il pour quelque chose ? N'oublions pas qu'il était dans les intentions de Napoléon III d'étendre ses frontières jusqu'au Rhin, tout comme il voulait éliminer la contrefaçon en Belgique qui abritait alors de nombreux réfugiés politiques. Ne voulait-il pas, par la même occasion, étouffer

*À la fin du règne de la contrefaçon, certains éditeurs français envoient à l'étranger des romans à si bas prix que les contrefacteurs ne s'aviseront même pas de les reproduire.*

dans l'œuf les critiques acerbes d'hommes de la trempe de Victor Hugo ?

La déclaration du 12 avril 1854, relative à la convention littéraire et artistique du 22 août 1852, permet aux éditeurs belges de réimprimer les ouvrages français en accord avec leurs auteurs, tout en interdisant leur vente sur le marché français. C'est ainsi qu'on pourra lire sur les volumes de la Collection Hetzel :

*« Édition autorisée pour la Belgique et l'étranger, interdite pour la France. Avis important : beaucoup des ouvrages publiés dans la collection Hetzel sont plus complets que les ouvrages publiés en France. Ils sont imprimés sur les manuscrits originaux en Belgique et n'ont point à subir les retranchements qu'exige souvent la législation Française. »*

La Convention littéraire et artistique pour la *garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art* entre en vigueur le 12 mai 1854. Signée par les plénipotentiaires de la France et de la Belgique, elle met un terme officiel à l'industrie de la contrefaçon. En application avec l'article 13 de la convention, il fut procédé à l'estampillage des ouvrages contrefaits existant dans les magasins au moment de la convention. Ce cachet frappé sur la page titre permet aux libraires de continuer la vente des livres parus et aux imprimeurs d'achever les publications en cours. Si la contrefaçon est désormais interdite en Belgique, les imprimeurs allemands, en cheville avec la librairie belge prennent le relais, ce qui explique une nouvelle convention, cette fois-ci avec l'État de Saxe en 1856, de manière à frapper ce nouveau foyer de piraterie littéraire<sup>25</sup>. Comme en Belgique, on procède à un estampillage. La plupart de ces livres estampillés furent déversés sur les marchés tiers, d'où leur présence en nombre notamment dans les collections québécoises.

## Les contrefaçons belges au Québec

Comme on l'a vu plus haut, le livre belge s'exporta très bien. La réduction des formats facilitait l'exportation par bateau vers des pays lointains et la différence considérable des prix fit le reste.

22. France. Ministère des Relations extérieures, *Archives, correspondance commerciale*, Bruxelles, tome 10 bis, 1835-1851, p. 191.

23. France. Ministère des Relations extérieures, *Archives, Correspondance commerciale*, Bruxelles, 1850-1851, p. 411.

24. « Convention littéraire et artistique », dans *La Tribune, journal de Liège et de la Province*, 25 août 1852.

25. Voir à ce propos l'annexe reprenant les conventions littéraires signées par la France



Dès 1836, dans son rapport sur la propriété littéraire, le libraire parisien Hector Bossange fait mention du transfert de marchandises contrefaites au départ du port de Nantes<sup>26</sup>. Son commerce de librairie était installé à Paris, quai Voltaire n°11. Il était commissionnaire pour l'étranger. Il avait des correspondants au Havre et à Londres, mais aussi en Amérique du Sud, où il envoyait des livres. Pour la petite histoire, il était venu s'établir au Bas-Canada, d'abord à Québec, puis par la suite à Montréal, un peu avant 1815 ; associé à Denis-Benjamin Papineau, Hector Bossange fut libraire à Montréal jusqu'en 1819, date à laquelle il rentra à Paris. En 1816, il épousa Marie-Julie Fabre, sœur du libraire Édouard-Raymond Fabre dont il sera fait mention un peu plus loin. Il est assez symptomatique d'apprendre que la propre fille de Bossange, Joséphine Félicité, épousera en 1836 le plus grand contrefacteur belge de l'époque, Jean-Paul Meline.

L'importance de la contrefaçon belge sur le continent nord américain semble tout aussi considérable qu'elle ne l'est en Europe. Elle l'est à tel point que Philip H. Nicklin en dresse le portrait dans un essai<sup>27</sup> qu'il publie à la suite de la pétition signée par 56 auteurs britanniques présentée au Sénat américain en février 1837 en vue de la sauvegarde de leurs droits d'auteur. Une recension en sera relayée en juillet 1838 dans l'*American Jurist and Law Magazine* :

*"There are large capitals in Belgium constantly employed in making what the French call contrefaçons (called here reprints) of all the new books that appear in France, for which the Belgians pay no copyright, and which they print with such expedition, that they are often on their way to the four quarters of the earth, before a dozen copies of the originals have escaped from the confines of France. Belgium is in a similar position with regard to the literature of France, that we are in, with respect to that of Britain. French authors publish new works, and the Belgians reprint them not only for Belgium, but all the rest of the world except France ; and thus cut off France from a foreign commerce in books. France (like Britain of us), complains of Belgium, and asks for an international law, but Belgium says, no ; the benefit would not be mutual. Such a law between us and Britain would open our market to these industrious Belgians, whose protography would swell our surplus revenue to such a ruinous size, that even an Indian war would scarcely cure its plethora, and would operate as a check upon a very considerable portion of what is called by some statesmen,*

*American industry. These Belgians pirates are very learned pundits, and dignify their business of making contrefaçons of new French works with the sounding title of protography, signifying that their hasty cheap editions are printed from the first copy that escapes from the lethargy of a French bookstore."*<sup>28</sup>

Même si la concurrence que se firent les maisons belges allait peu à peu briser leur formidable essor éditorial, l'exportation n'est point abandonnée pour autant et les marchés extérieurs continuent à être exploités, dont celui du Canada. Des indices de la présence de « livres bruxellois » ... mais les auteurs sont bien français ! (Lamartine, Michelet, Thiers, Guizot, Dumas, de Kock, Sand) nous sont donnés par les annonces du libraire John Mc Coy dans *La revue canadienne*. Dès la fin de 1847, il annonce l'arrivée de lots d'ouvrages français, dont ceux d'Eugène Sue, et de la littérature romantique pas toujours très recommandable, des « mauvais livres » comme on avait coutume de les appeler. Il précisera dans ses réclames ultérieures que ces livres proviennent de Bruxelles probablement pour attirer une clientèle pour qui le livre belge est « bon marché ». La contrefaçon belge fut le véhicule privilégié qui apporta au Bas-Canada, à un coût raisonnable, la littérature française. Par ailleurs, à la lueur de la préface de Cherrier, on comprend mieux l'importance de l'édition belge dans les collections canadiennes. Comme il le suggère, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le livre français « contrefait » inonde le marché montréalais. Rappelons-nous que la sortie de l'ouvrage de Chauveau coïncide avec l'année de la signature de la convention littéraire franco-belge. Il est urgent d'écouler les stocks d'invendus !

Quels sont les passeurs de cet épisode de l'histoire éditoriale ? Avant tout les libraires. Des librairies de langue anglaise et de langue française font leur apparition au Québec dès les années 1820 et 1830, mais la plupart sont fondées au cours des années 1840 : Armour et Ramsay, Beauchemin, Chapeleau et Lamothe, Rolland & Thompson, Sadlier. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le livre français de facture belge inonde le marché québécois, notamment par les soins des libraires Édouard-Raymond Fabre, Jean-Baptiste Rolland, les frères Joseph et Octave Crémazie, sans oublier bien évidemment le sulfureux John McCoy.

Les institutions jouent elles aussi un important rôle de relais pour la contrefaçon belge, suivant leurs intérêts et leurs tendances idéologiques, avec une très nette asymétrie entre les collections présentées. Parmi ces institutions figurent la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice, l'Œuvre des bons livres de Ville-Marie et l'Institut canadien de Montréal. Fondé en 1844, l'Institut canadien de Montréal possède alors une

26. Hector Bossange, « Opinion nouvelle sur la propriété littéraire », Paris, Bossange, décembre 1836, 39 p.

27. Philip H. Nicklin, "Remarks on literary property", Philadelphia, P.H. Nicklin and T. Johnson, 1838, p. 45-47.

28. « Critical notices », dans *American Jurist and Law Magazine*, vol. XIX, n° XXXVIII, July 1838, p. 477.

Les bibliophiles constituent le troisième groupe de passeurs. Au Québec, la présence de contrefaçons belges est également attestée dans les collections privées. Recueillies dans les fonds des bibliothèques publiques, ces collections ont joué un rôle à la fois discret et considérable dans la diffusion du livre de langue française au Québec. Leader incontesté de l'Assemblée du Bas-Canada, Louis-Joseph Papineau est l'une des principales figures de la bibliophilie canadienne au XIX<sup>e</sup> siècle. Papineau profite d'une visite à Bruxelles, au début de l'été 1845, pour y rencontrer Charles de Potter, un disciple de Lamennais. Il lui remet un exemplaire des *Études sociales*<sup>31</sup>, qu'il lui dédicace en date du 30 juin 1845. Le lendemain et le surlendemain, Papineau parcourt les librairies de Bruxelles et se procure 50 ouvrages (plus de 140 volumes) pour environ 250 francs. Papineau rencontre Béranger à plusieurs reprises durant son exil à Paris. Nonobstant leurs relations, c'est bien d'une édition contrefaite de ses *Œuvres* dont il dispose et qu'il acheta précisément le 1<sup>er</sup> juillet à la librairie allemande et étrangère de Charles Muquardt. On peut également être touché d'apprendre que c'est une édition belge des souvenirs d'Évariste Huc<sup>32</sup> qui était à son chevet au terme de sa vie ; elle porte une note manuscrite très explicite : « *l'un des volumes trouvés auprès de Papineau mourrant.* ». Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu, seigneur de Soulanges et fondateur de la Société historique de Montréal, le sulpicien Louis-Léon Billion, le docteur Jules-E. Prévost, sans oublier Pierre-Joseph-Olivier Chauveau figurent également parmi les principaux collectionneurs de la province.

La contrefaçon ne représente pas l'ensemble de la production de la Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Le pays a également publié de nombreux livres religieux et scolaires ainsi que des ouvrages consacrés aux beaux-arts, à la médecine et au droit. Les thèmes les plus représentés dans les collections québécoises appartiennent aux veines pédagogique, technique et religieuse, mais ce

[illegible]

DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES | JUILLET • SEPTEMBRE 2011 | 177